

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président,
Madame et Messieurs les Membres du
Haut Conseil de la République,

La Conférence des Forces Vives de la Nation a décidé de la suppression du drapeau vert, emblème national de la République Populaire du Bénin sous le régime du Parti de la Révolution Populaire du Bénin, et du retour à l'ancien drapeau tricolore tel qu'il a existé jusqu'en 1976.

Sur le plan juridique, il s'agit précisément d'abroger l'ordonnance N°76-1 du 2 Janvier 1976 qui a défini le drapeau de la République Populaire du Bénin et de reprendre la description prévue depuis le 16 Novembre 1959 par la Loi N°59-23 définissant ledit drapeau tricolore.

C'est donc en exécution de la décision de la Conférence et pour prendre un texte conforme à ladite décision que je sou mets à l'adoption de votre auguste Assemblée le projet de Loi ci-joint.

Il est certain que même si les moyens financiers de l'Etat ne permettent pas l'application immédiate de cette décision, il importe qu'un texte de Loi intervienne d'ores et déjà dans le sens de la résolution prise par la Conférence Nationale.

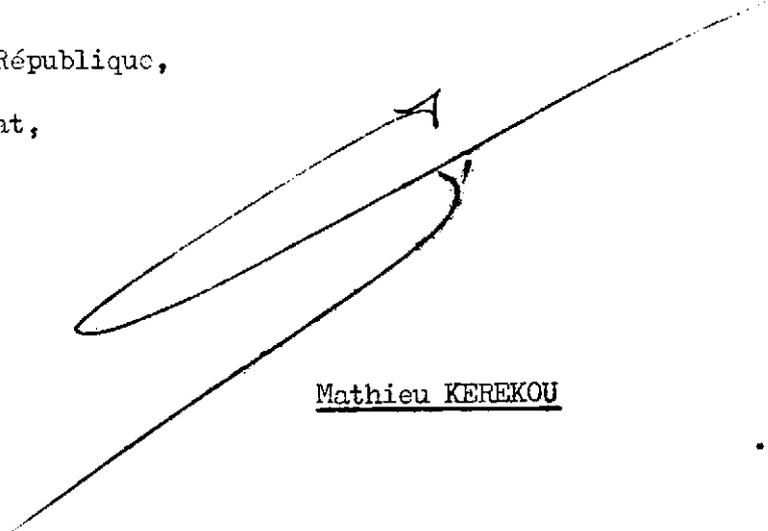
Le texte soumis abroge en son article 1er toutes les dispositions de l'ordonnance N°76-1 du 2 Janvier 1976 avant de décrire en son article 3, la façon exacte dont se présente le drapeau tricolore.

Compte tenu de ce qui précède nous avons l'honneur de soumettre pour examen et adoption le présent projet de Loi ci-joint.

Fait à Cotonou, le 20 Juillet 1990

par le Président de la République,

Chef de l'Etat,



Mathieu KEREKOU

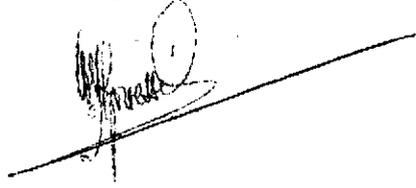
.../...

Le Premier Ministre



Nicéphore SOGLO

Le Ministre de la Justice
et de la Législation



Yves D. YEHOUESSI

Ampliations : PR 6 SGG 4 PM 4 HCR 45 MJL 4 CPC 4 JORB 1.-

